

DATE DE LA CONVOCATION :
10 Mai 2023

Nombre de conseillers en exercice	19
Présents	14
Excusés	5
Pouvoir	5
Votants	19

COMMUNE D'YDES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 16 MAI 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS, le SEIZE MAI à 20H00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni en Mairie de YDES, sous la présidence de Monsieur Alain DELAGE, Maire

Étaient présents : Alain DELAGE, René BERGEAUD, Clotilde JUILLARD, Marc LASSAGNE, Isabelle LAURADOUX, Bernard BOUVELOT, Céline BOSSARD, Jean-Pierre BARBET, Rémi TEIL, Marie-Ange FLEURET-BRANDAO, Patrick BOS, Fabienne GARCIA (arrivée à 20h15), Pauline BRETOMÉ (arrivée à 20h10), Christian MAURIO.

Étaient excusés : Guy VIGNAL, Patrice MAURIO, Gisèle TERNAT, Marie-France DAMPRUND, Sophie TOURNADRE

Pouvoirs : Guy VIGNAL à Marc LASSAGNE, Patrice MAURIO à Rémi TEIL, Gisèle TERNAT à Céline BOSSARD, Marie-France DAMPRUND à René BERGEAUD, Sophie TOURNADRE à Alain DELAGE

Le nombre des membres en exercice étant de dix-neuf et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Céline BOSSARD est désignée Secrétaire de séance.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal séance du 31 Mars 2023
3. Finances, artisanat, commerce, développement économique, communication
 - Attribution du marché « Travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales du secteur Collège »
 - Attribution du marché « Programme voirie 2023 »
4. Administration Générale, Ressources Humaines
 - Modification du Tableau des emplois
 - Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire
5. Informations des Adjointes
6. Informations et Questions diverses
7. Informations du Maire

1. **DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Mme Céline BOSSARD, Conseillère Municipale Déléguée, est désignée pour remplir les fonctions de **secrétaire de séance**.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Abstention : 1 voix (Christian MAURIO)

2. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 31 MARS 2023** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée le Procès-Verbal de la séance du 31 Mars 2023, qui **est adopté**.

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

3. **FINANCES, ARTISANAT, COMMERCE, DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, COMMUNICATION**

➤ **Attribution du marché « Travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales du secteur Collège »** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Patrick BOS, concerné par cette affaire, quitte la salle et ne prend part ni au débat ni au vote.

Une procédure MAPA a été engagée et une seule offre a été reçue. La SARL BOS (avec sous-traitance de l'entreprise RMCL pour les revêtements, et l'entreprise HYDRAU-ELECT pour les travaux d'électricité et de tuyauterie de la station de pompage) a proposé une offre à 645 597.30 € H.T.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 28 avril 2023 afin d'analyser cette proposition.

Après négociation, la SARL BOS a accepté d'effectuer un rabais de 1% sur l'offre, ce qui porte cette dernière à 636 453.74 € H.T.

Tous les propriétaires du Secteur Collège ont signé la convention de raccordement. Et une réunion publique sera programmée prochainement afin de présenter à ces derniers ces travaux.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à la SARL BOS pour un montant de 636 453.74 € H.T. (soit 763 744.48 € T.T.C.).

Votants : 17

Pour : 16 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

M. Christian MAURIO tient à souligner qu'il ne s'oppose pas à l'attribution de ce marché mais qu'il vote contre pour des raisons qu'il ne souhaite pas évoquer. Il s'en expliquera avec M. Didier BOS. Il indique qu'il est très content que ce soit l'Entreprise BOS qui ait obtenu le marché.

➤ **Attribution du marché « Programme voirie 2023 »** (Rapporteur : M. René BERGEAUD)

Une procédure MAPA a été engagée dans le cadre du programme voirie 2023 et une offre a été reçue. L'entreprise RMCL (avec sous-traitance de l'entreprise BOS pour les travaux préparatoires, le terrassement et l'assainissement) a proposé une offre à 157 610.75 € H.T. (soit 189 132.90 € T.T.C.).

Le programme voirie 2023 concernera les travaux suivants :

- Réfection de la Voie Communele du Fayet (travaux scindés en deux tranches) ;
- Reprise de voirie Rue Jean Racine ;
- Reprise ponctuelle accotement Avenue de la Libération ;
- Reprise d'une tranchée Rue du Coudert ;
- Reprise des bordures et réfection de la voie centrale Avenue Roger Besse ;
- Réfection de la Voie Communele de La Jarrige ;
- Reprise de voirie Rue du Puy de Guéry ;
- Réfection de la chaussée Impasse Blaise Pascal.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie lundi 15 mai 2023 afin d'analyser cette proposition.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché à l'entreprise RMCL pour un montant de 157 610.75 € H.T. (soit 189 132.90 € T.T.C.).

Votants : 18

Pour : 17 voix

Contre : 1 voix (Christian MAURIO)

M. Christian MAURIO demande si la Municipalité envisage de réaliser la reprise de bordures et la réfection de la voie centrale de l'Avenue Roger Besse. M. René BERGEAUD lui répond que la Commission des Finances n'a pas retenu cette opération. Seules, les bordures au passage de la boulangerie/boucherie vont être refaites.

M. Christian MAURIO indique que c'est bien dommage ne pas réaliser ces travaux. Il rappelle que beaucoup de personnes se garent sur l'arrêt de bus, notamment les campings cars. Ces derniers ne peuvent, en effet, pas se garer sur le parking de la boulangerie/boucherie. Il lui est répondu que d'autres parkings sont à leur disposition, tels que celui du Stade, de l'école ou du Crédit Agricole.

M. Christian MAURIO évoque notamment la difficulté des camions routiers qui ne peuvent s'y garer et continuent leur route pour s'arrêter à Mauriac.

Il rappelle enfin la dangerosité des véhicules ou fourgons arrêtés sur le trottoir et qui empêchent la visibilité de l'Avenue. La Gendarmerie devrait sévir sur ce genre de stationnement. M. le Maire répond qu'il a déjà sollicité le Commandant de Brigade d'Ydes à ce sujet.

4. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES

➤ **Modification du Tableau des Emplois** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Plusieurs agents communaux bénéficieront d'un avancement de grade au 1^{er} septembre 2023.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de transformer les postes suivants et de modifier le tableau des emplois :

- Un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe,
- Un poste de Technicien Territorial Principal 2^{ème} Classe en un poste de Technicien Territorial Principal 1^{ère} Classe,
- Un poste d'Adjoint Technique en un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe,
- Un poste d'Adjoint Technique Principal 2^{ème} Classe en un poste d'Adjoint Technique Principal 1^{ère} Classe,
- Deux postes d'Agents de Maîtrise en deux postes d'Agents de Maîtrise Principaux.

Votants : 19

Pour : 19 voix

➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** (Rapporteur : M. Alain DELAGE)

Liste des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibération du Conseil Municipal n°28-2020 en date du 24 Mai 2020 :

DATE	NUMERO	OBJET
04.04.2023	012-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SCI MONIER C A au profit de SCI SAINT ELOI IMMO 15 – 20 Avenue Martial Lapeyre (vente d'un terrain bâti)
06.04.2023	013-2023	Demande de subvention DSIL 2023 – Aménagement des voies communales La Jarrige et Le Fayet – Programmation 2023
06.04.2023	014-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente M. Guy LOUBEYRE et Mme Fabienne PICARD au profit de M. Romain CLOUP et Mme Magali CHALVIGNAC - 25 Lotissement des Plaines (vente d'un terrain bâti)
06.04.2023	015-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente SCI DIMI au profit de M. Jacques BROSSET – 1 Rue Jean Racine (vente d'un terrain bâti)
11.04.2023	016-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente Mme Anne-Marie LAVERGNE au profit de M. et Mme Alain MARION – 8 Allée de la Gravière (vente d'un terrain bâti)
25.04.2023	017-2023	DPU - Renonciation à l'exercice du droit de préemption - Vente E.G.NY IMMO au profit de YDES IMMOBILIER – 4-6 Avenue Roger Besse (vente d'un terrain bâti)

5. INFORMATIONS DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS DELEGUES

➤ **M. René BERGEAUD**

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

1. Eglise d'Ydes Bourg - Réunion du 18 Avril 2023

Présents : Mme Marie-Anne SIRE Inspectrice Générale des Monuments Historiques, Monsieur GIBIAT Conservateur du Patrimoine, Mme AGENIS Architecte du Patrimoine, Alain DELAGE, Guy VIGNAL, René BERGEAUD (Mairie d'Ydes), Jérôme TROMBETTA (ACADY)

Madame SIRE prend connaissance des détails du projet de rénovation et de son calendrier d'avancement :

- **Porche :**

Initialement, le porche était recouvert en ardoises. Celles-ci avaient été remplacées par des dalles de basalte. Il s'est avéré que cette méthode n'a pas donné satisfaction dans le temps, en terme d'étanchéité, en raison des propriétés intrinsèques de la roche basaltique qui est poreuse. Une charpente en chêne a été édifée pour porter la nouvelle couverture.

- **Bas-reliefs :**

Ils sont en cours de dessalement dans les locaux de l'entreprise SOCRA. A l'issue de ce premier bain, les résultats obtenus sont, pour partie, encore supérieurs aux seuils admissibles. Un examen approfondi de ces résultats va permettre de déterminer si un deuxième bain sera nécessaire, et aussi d'en déterminer la durée.

A l'issue de la visite de l'église, Madame SIRE a validé la position du soclage pour les bas-reliefs dans l'hypothèse où ils ne seraient pas remis à leur position définitive sous le porche mais remplacés par des copies comme envisagé initialement.

Dans la chapelle côté gauche, à droite de la porte d'accès au trésor d'art sacré. Le prêtre sera consulté pour avis.

- **Eclairage intérieur :**

L'ensemble de la lustrerie, y compris les bougeoirs, ont été rénovés et électrifiés par leds.

Madame SIRE nous fait remarquer qu'il est souvent difficile de retrouver la totalité des éléments et que la qualité de la rénovation a permis une belle remise en valeur de l'édifice.

- **Boiseries sculptées :**

Madame SIRE a été agréablement surprise par le détail des boiseries sculptées tant pour les stalles et l'hôtel à l'intérieur du Chœur que pour la chaire. On estime que ces sculptures ont été réalisées par Jean RIBES dans les années 1885 à 1890.

Madame SIRE va proposer le classement de la lustrerie et des boiseries sculptées, ce qui nous permettra d'obtenir des aides pour la rénovation, et surtout d'en fixer la propriété dans l'avenir.

Mme Céline BOSSARD indique que des classes du Groupe Scolaire La Fayette visiteront l'église d'Ydes-Bourg en présence de Mme AGENIS, Architecte du Cabinet d'Etudes ACA.

M. Christian MAURIO signale qu'une grille en fer, sur le côté de l'église, est à moitié arrachée et pend dangereusement. Le scellement a dû lâcher. Ce signalement va être transmis du bureau d'études.

Par ailleurs, il demande où vont être entreposées les dalles basaltiques. Il lui est répondu que la Commune d'Ydes n'envisage pas de s'en séparer et réfléchit sur leur utilisation.

2. Implantation des pavillons locatifs à Larnac

Une 1^{ère} implantation a été réalisée avec Madame VALETTE (Cantal Habitat) et le pavillonneur (Maisons RAYNAL). Nous avons demandé quelques modifications pour dégager les accès aux deux garages :

- Le 1^{er} pavillon a été aligné parallèle à la clôture séparative ;
- Les abris ont été positionnés dans le prolongement des constructions.

L'implantation définitive est prévue le 1^{er} juin 2023.

TRAVAUX DES SERVICES TECHNIQUES

1. Le nettoyage du ruisseau d'Ydes-Centre, en bordure du Stade, a été réalisé du 2 au 5 mai 2023 :

Des bottes de pailles avaient été mises en place comme mentionné dans le récépissé d'autorisation préalable en amont du pont. Les matériaux extraits seront égalisés en bordure pour recouvrir les blocs d'enrochement et faciliter le passage de la tondeuse.

2. L'entretien des espaces verts

- La préparation des massifs (entretien, taille, etc.) ;
- Le fauchage manuel des abords de voirie ;
- Le désherbage mécanique des rues ;
- La tonte répétée des terrains du stade des plaines ;
- Le fauchage mécanique a débuté lundi 15 mai 2023 (une passe de sécurité et dégagement des carrefours).

Mme Marie-Ange FLEURET-BRANDAO demande quel agent s'occupe de passer l'épaveuse. Il lui est répondu que la Commune d'Ydes a embauché une personne extérieure pour une durée 1 mois ½, afin de réaliser cette mission, en raison de l'absence de l'agent en maladie et du manque de formation des agents dans ce domaine.

Mme FLEURET-BRANDAO rappelle que la masse salariale devait être revue à la baisse pour des soucis d'économies budgétaires.

M. Christian MAURIO répond que cette personne extérieure réalisera du bon travail.

3. La préparation des carrés potagers

Les caissons ont été assemblés en régie. Le remplissage a été réalisé par les membres du Conseil Municipal des Jeunes en présence de Mme Céline BOSSARD et de M. Rémi TEIL. Ces jeunes élus ont fait du bon travail.

4. Divers travaux

- La pose des nouveaux poteaux de buts au Stade ;
- Le raccordement d'une construction au réseau EU à la Gare de Saignes ;
- La remise en état du grillage autour des terrains de tennis.

5. La mise à disposition de matériels pour les associations

- Le montage des chapiteaux ;
- Le transport des tables et chaises pour les manifestations.

➤ Mme Isabelle LAURADOUX

Le concours communal de Fleurissement est reconduit et les inscriptions se tiendront du 29 mai au 23 juin 2023.

Un concert plein air est organisé vendredi 16 juin 2023.

➤ M. Bernard BOUVELOT

Diverses manifestations : Dimanche 21 mai 2023 : remise de maillots Entente Sportive Vebret/Ydes. Tous les vendredis soirs du mois de juin 2023 : tournoi corporatif de la Pétanque. Du 09 au 25 juin 2023, tournoi de tennis au Stade des Plainnes. Samedi 10 juin 2023 : Fête du Pain à Lagnac. Samedi 17 juin 2023 : Finales départementales de Football des jeunes. Lundi 24 juillet 2023 : passage du Tour de France féminin.

La Fête Patronale de Fanostre n'aura pas lieu cette année.

2. QUESTIONS DIVERSES

- M. Christian MAURIO souhaite appuyer la démarche faite par un jeune homme en situation difficile, actuellement en stage auprès de Commune d'Ydes, et qui a candidaté auprès de la Mairie d'Ydes pour un emploi d'été. Il lui est répondu que la Commune d'Ydes ne prend pas du tout d'emplois saisonniers, mais seulement des jeunes apprentis ou en formation. Les élus conseillent à ce jeune de se rapprocher du SIDRE du Font Marilhou.

3. INFORMATION DU MAIRE

- M. Christophe DUCOUDER, animateur Cybercentre, va quitter la Mairie d'Ydes pour d'autres horizons professionnelles. Le Maire tient à souligner son dynamisme, sa compétence, la qualité de son travail ainsi que sa personnalité rigoureuse et toujours de bonne volonté.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.

Céline BOSSARD
Secrétaire de séance

